



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 7 AVRIL 2015

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce septième jour d'avril de l'an deux mil quinze, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné
Les conseillers: M. Pierre Trudel M. Guy Rhéaume
M. Robert Normand M. Émile Nadeau
Mme Brigitte Brochu

formant quorum du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 2 et 16 mars 2015 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE MARS 2015

Secteur d'activités	Budget 2015	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	261 671 \$	30 389 \$	99 933 \$	161 738 \$
Sécurité publique	218 036 \$	13 456 \$	26 921 \$	191 115 \$
Transport routier	486 369	74 512 \$	200 048 \$	286 321 \$
Hygiène du milieu	265 005 \$	25 682 \$	62 252 \$	202 753 \$
Industrie & Commerce	70 792 \$	17 850 \$	35 498 \$	35 294 \$
Loisirs et culture	73 610 \$	8 544 \$	29 633 \$	43 977 \$
Frais de financement	88 821 \$	19 252 \$	25 834 \$	62 987 \$
Remb. en capital	344 074 \$	0 \$	40 030 \$	304 044 \$
Investissements prévus	126 622 \$	4 753 \$	44 499 \$	82 123 \$
Total dépenses	1 935 000 \$	194 438 \$	564 648 \$	1 370 352 \$
Revenus	1 935 000 \$	1 549 216 \$		

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

CORRESPONDANCE

- ↳ Invitation au gala des perséides le vendredi 24 avril à 17h à la salle Méchatigan au coût de 150\$.
- ↳ Invitation au tournoi de golf de la Maison de la famille qui aura lieu le 28 août au Club de Golf de Beauce.
- ↳ Demande de M. Jean-Noël Lehouillier afin d'utiliser la salle gratuite le 9 mai dans le cadre d'une activité bénéfique de soirée country pour amasser des fonds pour le *Relais de la vie*, le tout est organisé par les Chevaliers de Colomb. **Demande acceptée**
- ↳ L'assemblée annuelle de la MMQ aura lieu le mercredi 29 avril 2015 à 11h au Best Western Plus à Drummondville.
- ↳ Projet de révision du Plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce, des consultations publiques auront lieu les 5 mai à 19h30 à la salle Pierre-Maurice Vachon de la MRC et le 7 mai à 19h30 au centre municipal de St-Isidore.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

- ↳ C'est sous le thème *Prenez une pause, dégagez votre esprit* que la semaine nationale de la santé mentale se déroulera du 4 au 10 mai.
- ↳ Demande d'un résident afin d'interdire la tonte de la pelouse le dimanche. **Mention dans le coup d'œil de faire attention mais pas de résolution**
- ↳ Suite aux soumissions reçues pour les offres suivantes :
 - Bois de chauffage : M. Jean-Marie Veilleux pour 560\$
 - Billot de cerisier : M. Clément Lacroix pour 275\$
- ↳ Offre de l'association forestière des deux rives pour une distribution d'arbres gratuits.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le mois de mars.

40-04-2015 DEMANDE À LA CPTAQ / FERME BILORARD

ATTENDU QUE Ferme Bilorard désire obtenir des autorisations de lotissement par voie d'aliénation des lots 4 085 678, 4 085 679, 4 085 680 et 4 084 054 en faveur de Érablière Lucien Bilodeau inc., du lot 4 085 677 en faveur de Gilles Bilodeau et du lot 4 084 084 en faveur de Guy Bilodeau;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation de lotissement d'une partie du lot 4 085 677 et du lot 4 084 054 d'une superficie chacun de 2000 mètres carrés, et une autre à des fins non agricoles, soit en agrandissement à des fins résidentielles de superficies bénéficiant de droits acquis (3000 m²) appartenant à Gilles Bilodeau et Guy Bilodeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal ne s'oppose pas aux demandes de la Ferme Bilorard et que celles-ci sont conformes aux règlements en vigueur.

41-04-2015 DEMANDE À LA CPTAQ / Dossier puits n° 3

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marguerite a déposé une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour le raccordement du nouveau puits n° 3 au réservoir d'eau potable existant, d'un emplacement faisant partie du lot 4 084 014, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Dorchester, dans la municipalité de Sainte-Marguerite, d'une superficie approximative de 1 920 m², en date du 14 mars 2013;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'objet d'un refus de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) dans son orientation préliminaire pour le dossier de demande d'exploitation du puits n° 3 (dossier 404515) en date du 30 septembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'à l'audience publique, tenue le 15 mai 2014, la municipalité, accompagnée de son agronome-conseil, de l'aménagiste principal de la MRC et du propriétaire agricole affecté par les restrictions d'épandage (fumier/lisier/pesticides) ont présenté l'ensemble du dossier, de la conciliation avec le propriétaire agricole et l'UPA de La Nouvelle-Beauce et que cette dernière ne s'oppose pas au projet entourant l'implantation du puits n° 3;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a rendu une réponse négative, en date du 11 décembre 2014, laquelle comportait de nombreuses erreurs de fait;

CONSIDÉRANT que le problème d'insuffisance en eau potable est toujours présent et constitue une problématique financière importante à la communauté de Sainte-Marguerite tout en l'empêchant de poursuivre le développement résidentiel espéré;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marguerite a acheté au Comité de développement de Sainte-Marguerite inc., en date du 25 juillet 2013, le terrain où est localisé le puits n° 3;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est désistée d'une demande d'audition au Tribunal administratif du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rhéaume et résolu unanimement que le conseil municipal demande à la CPTAQ de reprendre l'analyse de la demande d'autorisation pour l'exploitation du puits n° 3, en vertu de l'article 18.6, alinéa c), LPTAA;

Que la municipalité dépose une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour le raccordement du nouveau puits n°3 au réservoir d'eau potable existant, d'un emplacement faisant partie du lot 5 316 039, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Dorchester, propriété de la municipalité de Sainte-Marguerite, d'une superficie approximative de 1 920 m²;

Que le dossier déposé avec la présente résolution en fait partie.

42-04-2015 APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DU HLM

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil approuve le rapport financier du HLM pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 tel que présenté par madame Olivette Normand, secrétaire. Un chèque de 225\$ nous est remis en surplus d'exercice.

43-04-2015 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 112 481\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Pierre Trudel, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Marguerite informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'Aide à l'entretien du réseau routier local.

**44-04-2015 AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT N° 375
RELATIF AU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS.**

ATTENDU QU'un règlement sur les certificats et permis portant le numéro 375 est en vigueur;

ATTENDU QUE le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) est entré en vigueur le 14 août 2014;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

Pour ces causes, avis de motion est donné par Robert Normand, conseiller de la municipalité de Sainte-Marguerite, qu'à une session subséquente du conseil de la municipalité, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 375.

De plus, cet avis de motion est accompagné d'une dispense de lecture et une copie du projet de règlement est immédiatement remise aux membres présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

45-04-2015 OUVERTURE DE SOUMISSION-ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Guy Rhéaume et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de Somavrac avec un coût de 0.328\$/litre pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium sur notre réseau routier pour la période estivale 2015. La quantité demandée représente approximativement 58 000 litres.

46-04-2015 OUVERTURE DE SOUMISSION – BALAYAGE DES RUES

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de Marquage Lignpro inc. pour le service de balayage des rues, des stationnements de l'église, de l'édifice municipal ainsi que du stationnement du garage municipal et de la caserne au coût de 2000\$ avant taxes pour une longueur de 5,5 kilomètres.

47-04-2015 OUVERTURE DE SOUMISSION – AGRÉGAT 0-3/4

Sur la proposition de Robert Normand et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'offre de Conrad Giroux inc. pour la fourniture de matériaux granulaires pour la saison 2015 au coût de 12.54\$/tonne, transport inclus.

L'entrepreneur doit nous fournir une analyse granulométrique avant le début des travaux afin de s'assurer de sa conformité. La municipalité se réserve le droit de prendre un échantillonnage du matériel appliqué et de le soumettre au laboratoire pour en obtenir l'analyse granulométrique et ce, à la charge du soumissionnaire.

48-04-2015 OUVERTURE DE SOUMISSION – MACHINERIES LOURDES

Sur la proposition de Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de Conrad Giroux inc. pour la location de la pelle avec godet 66 po au coût de 82\$/heure et du camion 10 roues au coût de 75\$/heure pour les travaux prévus durant la saison 2015.

49-04-2015 OUVERTURE DE SOUMISSION - DÉBROUSSAILLAGE

Il est proposé par Pierre Trudel et résolu unanimement que la soumission de Débroussaillage Adam Vachon soit acceptée au coût de 6 650\$ avant taxes pour les travaux de débroussaillage des abords de routes et fossés de notre territoire sur une distance d'environ 36,16 kilomètres.

50-04-2015 ENTENTE POUR LE PROJET DE PARTAGE DE COORDONNATEUR EN COMMUN

ATTENDU que les municipalités de Frampton, Sainte-Hénédine et Sainte-Marguerite désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la gestion des loisirs et de la culture;

ATTENDU que la présente entente a pour objet l'organisation d'activités de loisirs et de culture pour les municipalités participantes et le soutien aux organismes de loisirs et de culture en place.

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marguerite, aura la responsabilité administrative de l'entente et des conditions de travail de l'employé. Par contre, le lieu de travail de la ressource est dans les trois municipalités participantes. Chaque municipalité concernée est responsable d'aménager un espace afin que la ressource puisse exercer ses tâches.

ATTENDU que la répartition des dépenses entre les municipalités se fera comme suit :

Municipalité de Frampton : 1/3
Municipalité Sainte-Hénédine : 1/3
Municipalité Sainte-Marguerite : 1/3

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente conviennent de former un comité inter municipal sous le nom de « Comité inter municipal de loisirs et de culture ». Ce comité sera composé de sept (7) membres :

Les maires des municipalités parties à l'entente;
Les directeurs généraux des municipalités parties à l'entente;
La ressource des loisirs.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

POUR CES MOTIFS il est proposé par Brigitte Brochu et résolu d'approuver l'entente inter municipale relative à la gestion des loisirs et de la culture. Cette entente sera valide et en application au 1^{er} mai 2015 jusqu'au 30 avril 2018 inclusivement. Il est de plus approuvé d'autoriser le maire Adrienne Gagné et la directrice générale Nicole Chabot, à signer ladite entente.

51 -04-2015 DEMANDE DE SOUMISSION / ENTRETIEN ESTIVAL

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil demande des soumissions pour l'entretien estival des terrains suivants :

- Terrain des loisirs comprenant le terrain de balle molle, de pétanque ainsi que les surfaces autour du chalet et du deck-hockey, les pentes comprises;
- Lisière du côté nord du garage municipal ainsi que le terrain situé en face bordant le terrain de pétanque
- Lisières du côté sud et arrière de la caserne
- Terrain du bâtiment d'eau potable
- Terrain du parc La Marguerite (intergénérationnel)

Des prix seront demandés pour l'ensemble des superficies à entretenir ou pour chacune d'elles prises séparément. Un devis sera préparé et acheminé aux soumissionnaires ciblés.

DIVERS

- Projet de centre de airsoft déposé par M. Christophe Marleau sera soumis à la MRC de la Nouvelle-Beauce
- Subvention de la FADOQ pour le renouvellement des tables, poêles et réfrigérateur, entente pour l'ajout de hotte de cuisson commerciale et polisseuse.

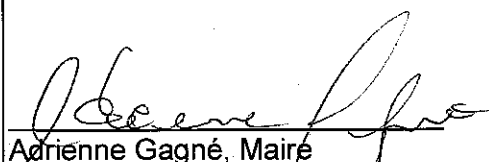
Période de questions

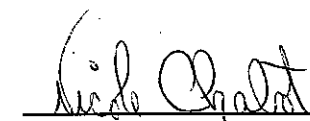
Le maire répond aux questions de l'assemblée.

Je, soussignée, Nicole Chabot, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

52-04-2015 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h15.


Adrienne Gagné, Maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière